

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicités
S.A. SUISSE DE PUBLICITE

ABONNEMENTS
1 an 10 fr.
6 mois 6 fr.
3 mois 3 fr.

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

L'accord anglo-persan.

L'Angleterre vient de négocier avec la Perse un accord qui fait couler beaucoup d'encre mêlée de bile.

Perse est riche en ressources, toute cette richesse reste en friche, parce que ses curateurs ont interdit à la Perse de construire des routes et des chemins de fer.

Naturellement, ce traité anglo-russe, dont la Perse était l'objet sans avoir rien à y dire, s'ouvrait par la belle déclaration que voici :

L'enquête sur le désastre de Caporetto a mis en cause le Père Semeria, le célèbre Barnabite qui, pendant la guerre, était comme l'aumônier du général Cadorna.

« Les diplomates sont de fameux pince-sans-rire ! C'était il y a douze ans. La grande guerre vient d'évincer la Russie de l'échiquier diplomatique. »

Il est aisé de montrer l'absurdité de ces accusations. Le général Cadorna n'était pas homme à subir l'influence d'un entourage. La commission chargée de l'enquête sur le désastre de Caporetto n'a, d'ailleurs, pu trouver aucun indice de cette prétendue ingérence du Père Semeria dans les affaires de l'état-major.

Le Temps de Paris exprime l'opinion française sur cet escamotage. Il en parle avec une vive aigreur.

Le sort de la Palestine intéresse et inquiète les catholiques de tous les pays. On se souvient du voyage qu'y a fait le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, dans le désir de sauvegarder les intérêts supérieurs du catholicisme au pays de Jésus.

« Il paraît, écrit-il, que le nouvel accord anglo-persan maintient explicitement l'intégrité et l'indépendance de la Perse. Ces expressions ont déjà servi. Il est difficile de leur donner en 1919 un autre sens qu'en 1907. »

Ce voyage du cardinal Giustini causera une grande joie aux catholiques italiens, qui se plaignaient que l'Italie ne s'intéressât pas assez à la Palestine.

Et en effet, le gouvernement persan s'oblige par le traité à placer son armée et ses finances sous une direction britannique.

« Les deux gouvernements se mettent d'accord sur la nomination immédiate d'une commission mixte d'experts chargés de l'examen et de la révision des tarifs de douane en vigueur, en vue de leur réorganisation sur une base les mettant en harmonie avec les intérêts légitimes du pays et destinés à assurer sa prospérité. »

« Mais supposons que les prévisions du Temps soient déjouées et que l'approbation du traité anglo-persan devance l'entrée en vigueur du pacte de la Ligue des nations. »

« Lorsque Pie X fonda, à Rome, l'Institut pontifical biblique, il décida qu'il y aurait une maison de l'Institut à Jérusalem. Cette décision ne fut pas immédiatement mise à exécution. »

« En terminant, le Temps s'étonne que le gouvernement britannique n'ait pas vu qu'il y avait un contraste, une opposition insupportable, entre la politique qu'il pratiquait en Perse et les engagements qu'il prenait à Paris. »

« Nous avons publié la nouvelle de la création d'un Institut biblique à Jérusalem. Cette information demande quelques explications. »

« Pour le moment, la Perse est pleine de bienvenues anglaises, et il faut rappeler, pour montrer à quelle fâcheuse condition sont réduits les peuples, comme le persan, qui ne sont pas maîtres de leurs actes, que si la

L'accord anglo-persan

Londres, 18 août.

Voici le texte de l'accord anglo-persan dont nous parlons en Nouvelle du Jour :

Preamble. — En vertu des liens étroits d'amitié qui ont existé entre les gouvernements dans le passé et dans la conviction qu'il est indispensable pour les intérêts mutuels des deux gouvernements dans l'avenir que ces liens soient renforcés, et qu'une impulsion énergique soit donnée au développement de la prospérité de la Perse, il est, par les présentes, convenu ce qui suit, entre le gouvernement persan, d'une part, et le ministre de Sa Majesté britannique, agissant au nom de son gouvernement, d'autre part :

1° Le gouvernement britannique reconnaît de la façon la plus catégorique les engagements qu'il a pris à plusieurs reprises dans le passé de respecter absolument l'indépendance et l'intégrité de la Perse.

2° Le gouvernement britannique fournira, aux frais du gouvernement persan, les services des conseillers experts qui, après entente entre les deux gouvernements, pourront être jugés nécessaires aux différents départements de l'administration persane.

3° Le gouvernement britannique fournira, aux frais du gouvernement persan, les officiers, les munitions et les équipements de type moderne qui pourront être jugés nécessaires par une commission mixte d'experts militaires anglais et persans, laquelle se réunira immédiatement dans le but d'évaluer les besoins de la Perse en vue de la constitution d'une force uniforme que le gouvernement persan se propose de créer pour l'établissement et le maintien de l'ordre dans le pays et sur ses frontières.

4° Dans le but de trouver les fonds nécessaires aux réformes indiquées aux clauses 2 et 3 de cet accord, le gouvernement britannique offre de consentir au gouvernement persan ou de lui ménager un emprunt substantiel pour la garantie des ressources seront recherchées par les deux gouvernements dans les revenus des douanes ou autres sources de revenus à la disposition du gouvernement persan.

5° Le gouvernement britannique, reconnaissant pleinement la nécessité urgente d'améliorer les communications en Perse en vue de la fois de l'extension du commerce et de la lutte contre la famine, est disposé à coopérer avec le gouvernement persan pour encourager les entreprises anglo-persanes qui travailleraient dans ce but au moyen de construction de voies ferrées ou autres moyens de transport. Il est bien entendu que les décisions qui seraient prises à cet effet ne le seraient qu'après un examen des problèmes soulevés par les experts et après accord entre les deux gouvernements sur les différents projets qui pourraient paraître le plus nécessaires, le plus pratiques et le plus avantageux.

6° Les deux gouvernements se mettent d'accord sur la nomination immédiate d'une commission mixte d'experts chargés de l'examen et de la révision des tarifs de douane en vigueur, en vue de leur réorganisation sur une base les mettant en harmonie avec les intérêts légitimes du pays et destinés à assurer sa prospérité.

Signé à Téhéran, le 9 août 1919.

Par un accord financier annexé, le gouvernement britannique consent au gouvernement persan un prêt de 50 millions de francs au taux de 7 %.

En 1911, l'Angleterre avait déjà prêté à la Perse 31 millions de francs.

En Hongrie

Le nouveau cabinet

Budapest, 18 août.

Les portefeuilles du commerce et de l'alimentation ont été attribués aujourd'hui. M. Franz Heinrich, vice-président de la Chambre de commerce de Budapest, est conseiller de la Banque austro-hongroise, a été nommé ministre du commerce. Le ministre de l'alimentation est l'ingénieur Charles Erény.

Notre feuilleton

Nous commencerons demain un nouveau feuilleton

Une barrière invisible

DE M. MARTY

LE VORARLBERG

Berne, 18 août.

Les délégués du Vorarlberg, Dr Pimber et Dr Neuhner, ont adressé le télégramme suivant à M. Clémenceau, président de la conférence de la paix :

Monsieur le Président, Agissant au nom du peuple du Vorarlberg, les soussignés, dûment mandatés à cet effet par leurs concitoyens, ont l'honneur de vous exposer respectueusement ce qui suit, en vous priant de bien vouloir en saisir les puissances alliées et associées.

Le 3 novembre 1918, le Vorarlberg, faisant usage de sa souveraineté retrouvée, s'est proclamé indépendant. Le 11 mai, par un plébiscite régulier et à une majorité écrasante, il a chargé son gouvernement de négocier avec la Suisse pour obtenir son admission dans la Confédération suisse, à laquelle le peuple du Vorarlberg se sent étroitement lié par la géographie, la race, les souvenirs historiques et un amour commun de la liberté.

Malheureusement, le délégué du Vorarlberg, Dr Ender, qui s'était rendu à Saint-Germain sur l'invitation du gouvernement de l'Autriche allemande, s'est vu interdire par le chef de la délégation autrichienne de traduire devant la conférence les revendications légitimes et l'inébranlable volonté de ses concitoyens.

Les soussignés se déclarent persuadés que les Alliés, après avoir détruit la puissance des Habsbourg pour rendre la liberté aux peuples de la double Monarchie et assurer leur droit de libre disposition, ne refuseront pas d'entendre les délégués réguliers d'une population montagnarde, qui aspire à être libre, non pour échapper aux conséquences d'une guerre qui a été décidée sans son consentement, mais par un amour traditionnel et désormais inflexible de l'indépendance. C'est dans cet espoir et dans ces sentiments que les délégués ont l'honneur, Monsieur le président, de vous exprimer la reconnaissance anticipée du peuple du Vorarlberg.

M. Poincaré en Alsace

Paris, 18 août.

M. Poincaré a commencé lundi sa tournée en Alsace-Lorraine. Il a visité la vallée de la Thour, s'arrêtant notamment à Altkirch et à Mulhouse. Il a inauguré à Bourzwiller le monument élevé à la mémoire des otages que les Allemands ont fusillés en 1914, après le recul des troupes françaises. M. Poincaré, dans un discours, a dit : « Les Allemands croyaient ainsi terroriser l'Alsace-Lorraine. Ils n'ont réussi qu'à élargir l'abîme qui vous sépare d'eux. »

La population de tous les villages a fait des ovations enthousiastes au président.

Mulhouse, 18 août.

Une automobile, venant de Colmar et emmenant MM. Millerand, Poulet, commissaire du gouvernement à Colmar et deux officiers, a Altkirch, pour recevoir M. Poincaré, arrivait à Mulhouse, lorsque le chauffeur voulut éviter un cycliste ; la voiture fit une embardée, la partie supérieure heurta un arbre, et une pièce métallique frappa M. Poulet à la tête. M. Millerand a aussi reçu quelques grignottes à la figure. Ses contusions sont sans gravité. Les officiers sont indemnes. M. Poulet, transporté à l'hôpital militaire de Mulhouse, a été trépané. Dès son arrivée à Altkirch, M. Poincaré s'est informé sur l'état de santé de M. Poulet.

Au pays de la Sarre

Berlin, 19 août.

Une certaine effervescence se manifeste parmi les cheminots du district de la Sarre. Une partie d'entre eux menacent de faire grève. A Sarrebruck, siège de la direction des chemins de fer du district de la Sarre, une échauffourée a eu lieu, ainsi qu'une tentative de pillage du dépôt d'uniformes de cheminots. De tout jeunes gens essayèrent de s'emparer de la caisse des chemins de fer. Si une grève des cheminots éclatait, les autorités militaires interviendraient. (Le maréchal Foch a interdit toute assemblée.)

L'avion du fiso

Berlin, 19 août.

La police berlinoise a réussi à faire avorter une tentative de transférer en Suisse un capital de 20 millions de marks, en se lançant à la poursuite du train qui emportait les contrebandiers, au moyen d'un aéroplane. Les délinquants furent rejoints à Nuremberg et incarcérés.

L'Angleterre pour la Lituanie

On mande de Paris à l'officielle Lietuvos que l'Angleterre reconnaît Vilna comme la capitale historique de la Lituanie et son centre intellectuel.

Les Etats-Unis protègent la Lettonie

Copenhague, 18 août.

L'Amérique ouvrira un crédit de plusieurs millions de dollars à la Lettonie.

La récompense habituelle

On écrit de La Haye à la Croix :

« Nous avons un politicien d'un mérite rare, d'une moralité exemplaire, de talents magnifiques, d'une probité à toute épreuve, je parle du baron Van Wynbergen, président de la Société électorale catholique, un homme qui a donné la moitié de sa vie politique au relèvement de l'enseignement catholique et de la position matérielle du corps enseignant de l'enseignement libre, et maintenant qu'il a atteint son but, un petit instituteur lançait, un de ces jours, dans une réunion, que le premier député qu'on mettrait à la porte devrait être M. Van Wynbergen, et que quelque instituteur devrait prendre sa place. »

La révolution à Sofia ?

Londres, 18 août.

Le Daily Mail annonce que des désordres sanglants se sont produits à Sofia. La foule a manifesté devant le palais royal en réclamant l'abdication. La troupe a dû intervenir.

Le plébiscite du Schleswig

Schleswig, 19 août.

Selon le Berliner Tageblatt, la commission de l'Entente chargée de faire exécuter le plébiscite dans le Schleswig septentrional, composée de délégués français, anglais, américains, suédois et norvégiens, s'est réunie à Copenhague et a commencé ses travaux.

Le président du conseil Zable et le ministre danois pour le Schleswig septentrional Hanssen ont déclaré que le gouvernement danois était prêt à prendre en considération les intérêts de la population de cette partie du Schleswig. Un bataillon français aurait été transporté à Rürwitz aux fins d'intervenir si besoin en était.

Le fil direct Berlin-Milan

Milan, 18 août.

Les relations télégraphiques entre l'Italie et l'Allemagne ont été reprises par fil direct entre Berlin et Milan.

Le calme rétabli à Luxembourg

Le calme est rétabli dans les milieux ouvriers du bassin minier luxembourgeois, qui déclarent accepter l'indemnité de vie chère accordée par le Parlement.

On n'a eu à déplorer aucune mort au cours des incidents qui se sont produits. Il y a eu seulement quelques personnes légèrement blessées, dont un soldat allemand.

Le gouvernement de Bavière

Munich, 18 août.

Le gouvernement bavarois a été transféré de Bamberg à Munich.

Le Palatinat restera-t-il bavarois ?

Berlin, 18 août.

La question du Palatinat s'achemine vers une décision. Une partie de la presse du Centre traite avec dédain le programme du gouvernement bavarois et répand que l'unique moyen de sauver le Palatinat serait de le réunir à la République rhénane projetée.

L'Association du libre Palatinat pousse à une rupture avec la Bavière et l'Allemagne. Les autorités françaises d'occupation entravent les manifestations des partisans de l'Allemagne.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Au Vatican

Le Saint-Père a reçu les participants au cours social du Mont-Cassin. Il a prononcé un discours, rappelant l'importance toujours actuelle de l'Encyclique Rerum Novarum ; il a remis à chacun des participants la médaille pontificale de cette année, dont le verso porte l'effigie du Rédempteur, entre la Justice et la Paix, avec la devise : Pax iusta ac stabilis.

Un cours social s'ouvrira à Palerme le 27 de ce mois, dans le palais de Cardinal. Il s'adresse tout spécialement aux catholiques de la Sicile.

Distinction pontificale

Le Saint-Père a conféré l'ordre de l'Eperon d'or au vicomte de Pasquerra, d'Oporto, grand protecteur de toutes les œuvres de religion et de bienfaisance et qui a été l'un des principaux bienfaiteurs du collège portugais fondé à Rome.

Un visiteur apostolique en Chine. On dément la nouvelle donnée par un journal parisien que Mgr Pisani serait nommé visiteur apostolique en Chine.

On se souvient que Mgr Pisani fut désigné jadis comme nonce apostolique en Chine lorsque la Chine fut nommée un représentant auprès du Saint-Siège. Mais tout resta en suspens à cause de l'opposition de la France, qui pré-

APPEL
désormais, en quête d'une œuvre, désigneraient s'intéresser à connaître qui, isolée dans la vie, se fâche d'avancer, faire progresser, seulement le mettrait à l'abri du mépris de l'oubli du travail à l'honneur et au gain-pain.

line à louer
en soumission, pour le terme de 58 poésies, dont 58 auto.

FRIBOURG, à proximité de la gare, à vendre industriel 728 m²

pour devenir Chauffeur
apprendre à conduire à l'Ecole de chauffeurs de LA VANCHY

beau domaine
à vendre, dès le 1 h. de l'après-midi, de Grandvillars, en vente volontaire

Modernes S. A.
FRIBOURG Téléphone 68

Ne manquez pas de demander notre catalogue No 2. Vost dans votre intérêt.

LES BAINS
Sulfuro-Saline
Bains de Sable

MAIATISMES
Orchestra. Autobus
Pâtisseries

tendu que la Chine ne pouvait négocier directement avec le Pape.

Il est fort probable que la Congrégation de Propaganda enverra maintenant en Chine un visiteur apostolique, car cette charge est exclusivement religieuse, mais son choix ne tombera pas sur Mgr Pisani, qui reste attaché à la Congrégation des affaires extraordinaires comme délégué spécial pour l'émigration.

Le futur évêché de Riga

Copenhague, 18 août. L'évêque catholique Oskar vient d'arriver à Riga pour régler l'établissement d'un évêché. Il a célébré un service divin solennel en présence des représentants du ministère et des différentes légations.

A l'abbaye de Mariastein

Nous avons signalé brièvement la démission du Révérendissime Abbé de Mariastein-Bregenz, le Père Augustin Rothenflue, et l'élection de son successeur, le Père Augustin Borer. C'est la maladie qui a obligé le vénéral Père Rothenflue à prendre une retraite prématurée. Le Père Rothenflue n'a, en effet, que 63 ans. Il est né à Rapperswil, en 1856, et fit sa profession chez les Bénédictins de Mariastein, à Delle, en 1886. Ordonné prêtre, il exerça le ministère à Hofstetten, la grande paroisse soleuroise dépendante de Mariastein. Le 7 juin 1905, à 39 ans, il remplaça à la tête de l'abbaye le Père Vincent Mutschli, décédé. C'est sous son gouvernement que le couvent de Delle fut fermé ses portes et que la famille bénédictine de Delle se réfugia près de Salzhourg d'abord, puis à Bregenz, dans des bâtiments du château de Bahenwohl, transformés et agrandis par les soins du nouvel Abbé. Le Père Augustin Rothenflue vint au monastère, placé sous le vocable de saint Gall, le meilleur de ses forces.

Le successeur que le Chapitre de Mariastein-Bregenz vient de lui donner est également Suisse. Le Père Augustin Borer est né à Busnach (Soleure), en 1878. Il fit ses études de théologie à l'université de Fribourg, à laquelle il est demeuré très attaché. Après son ordination, il a enseigné au Collège de Sarnen, puis a exercé la pastorale à Metzeren. Depuis 1918, il remplit la charge de supérieur à Mariastein. C'est là qu'il a été consacré dans la dignité abbatiale le 10 août, par le Révérendissime Abbé d' Einsiedeln.

PETITE GAZETTE

Une station française de télégraphie sans fil

Paris, 17 août. (Sp.) — Excelsior publie de longs détails sur la nouvelle installation de télégraphie sans fil de Croix d'Inis, près Bordeaux, qui sera la station la plus puissante du monde. La station sera cinq fois plus forte que celle de la tour Eiffel, trois fois et demie plus forte que celle de Lyon, deux fois plus forte que celle de Nauen. Les ondes porteront à 20,000 kilomètres, par conséquent relèveront la métropole aux plus lointaines colonies. Le poste pourra transmettre 72,000 mots quotidiennement. Il sera prêt dans six mois.

Echos de partout

POUR COMBATTRE LES INCENDIES DE FORÊTS

C'est d'Amérique que nous vient la nouvelle. Notre confrère Scientific American expose que chaque année on compte par millions de dollars les pertes subies du fait de l'incendie de forêts aux Etats-Unis. Les hommes sont quelquefois irréparables. Aussi des patrouilles d'hommes à pied, à cheval et à motocycle sont-elles utilisées, afin de surveiller d'immenses étendues boisées.

Des postes élevés sont également établis, hauts miradors permettant d'écarter le contrôle des patrouilles. Mais le rayon de visibilité étant limité, on a perfectionné cette surveillance par l'utilisation de ballons captifs reliés par téléphone aux postes d'incendie les plus voisins.

Ce n'était pas encore suffisant. On vient d'expérimenter un service de premier secours par aéroplanes, lequel aurait donné de bons résultats.

Voici en quoi il consiste. Dès qu'un commencement de feu est signalé, des avions, ayant à bord un chargement de bombes à acidé carbonique, se dirigent vers le foyer de l'incendie, qu'ils bombardent ensuite de leurs engins à gaz ou à liquides spéciaux.

Notre confrère fait remarquer qu'une organisation de ce genre permet de maintenir l'entraînement des pilotes le bombardement, le lancement des bombes extérieures étant un précieux exercice pour s'exercer au tir et maintenir les aviateurs en forme, dans le cas d'un conflit armé.

Comme quoi — malgré la guerre finie et la Société des Nations en voie de constitution, — il n'y a pas un pays au monde qui ne songe à s'organiser en vue de batailles futures!

MOT DE LA FIN

— Toi, mon brave, tu auras la médaille. — Alors donne-moi comme médaille une pièce de vingt francs... ça rend plus de services.

LA SAISON

Paris, 18 août. La chaleur, à Paris et dans la région, reste accablante. Le thermomètre accuse un maximum de 37° à l'ombre. Dans toute la France, la même température élevée accable les populations. On mande de Perpignan : Une vague de chaleur déferle depuis quelques jours sur le Midi en général et sur le Roussillon en particulier. Le thermomètre accuse 40 à 42° à l'ombre. Un vent léger du sud, semblable au

siroco des côtes algériennes, rend l'atmosphère insupportable.

Mende, 18 août.

Dans la Lozère, notamment, où le thermomètre ne dépasse guère en cette saison 18 à 20 degrés, le soleil est tellement ardent que les moissonneurs ont dû abandonner les champs au milieu du jour.

Des incendies de forêts éclatent un peu partout ; les forêts domaniales de Lanuéjols et de Chadenet sont en feu.

Certains habitants des causses de la Lozère doivent faire plus de dix kilomètres pour trouver de l'eau, pour faire boire leurs bestiaux ; les rivières et les ruisseaux sont partout très bas. A Mende, le lot peut être franchi à pied sec en moments étroits, ce qui ne s'était jamais vu.

Les récoltes encore en terre, comme les pommes de terre, sont perdues ; les bestiaux ne trouvent rien à manger dans les pâturages. La désolation règne dans les campagnes de la Lozère.

LA PERTURBATION MAGNÉTIQUE des 10 et 11 août

Comme on l'a dit, des phénomènes magnétiques d'un caractère tout à fait particulier ont été constatés dans les journaux des 10 et 11 août, dans la plupart des pays d'Europe, en Espagne, en France, en Angleterre, en Suède, en Danemark, etc.

Dans la journée du 10 août, à partir du lever du soleil, on a observé des troubles télégraphiques importants. Ces troubles ont diminué légèrement dans l'après-midi, pour reprendre dans la soirée. Les communications télégraphiques ont été rendues presque impossibles pendant toute la journée du 10 ; des dérangements des lignes ont continué à se manifester également dans la journée du 11 août.

Cette interruption des communications télégraphiques a été due à des courants telluriques puissants, phénomène magnétique auquel il est impossible de remédier.

Depuis le 11 août, ces phénomènes magnétiques ont disparu.

Ces phénomènes seraient dus à l'activité solaire.

AVIATION

Paris-Dakar

Paris, 18 août. Les dernières nouvelles de l'avion Goliath, tentant le raid Paris-Dakar, signalent l'aéroplane passant le 16 août, à 3 heures 30, au-dessus de Port-Etienne, à 1500 kilomètres de Mogador et à 720 de Dakar, ayant accompli heureusement la partie la plus difficile du raid, puisque 1200 kilomètres de désert sont franchis. L'arrivée à Dakar était attendue le 16 août, vers 9 h. du matin.

De Rome à Tokio

Une course Rome-Tokio est organisée par Gabriel d'Annunzio. Elle aura lieu au mois d'octobre, avec une escadrille de cinq machines, pilotées par des aviateurs militaires. Le parcours est de 17,000 kilomètres et sera accompli en 19 étapes et en 12 jours. Les aviateurs traverseront l'Asie Mineure, le Tibet, l'Inde, le Siam et la Chine.

Zurich-Bellinzona

Deux biplans destinés à l'inauguration du service aérien avec passagers Zurich-Bellinzona sont arrivés, lundi matin, à Bellinzona. Le lieutenant aviateur Glauser a été nommé commandant de l'aérodrome de Bellinzona.

L'aérodrome de Berna

Une place d'aviation permanente a été ouverte à Oberlandach, près de Berna. Le lieutenant Carlier a été désigné comme commandant de la station.

LA VIE ECONOMIQUE

La foire de Leipzig

Cette année, la foire d'automne de Leipzig aura lieu du 31 août au 6 septembre.

Le prix du lait

Voici, en résumé, les décisions du Conseil fédéral en ce qui concerne le prix du lait : Les subventions accordées par la Confédération seront calculées sur la base de la ration fixée par l'Office fédéral du ravitaillement. Elles s'élèvent à 4 centimes par litre de lait et seront effectuées à condition que le canton et la commune participent conjointement pour deux autres centimes.

Pour les cantons et les communes qui ont accordé jusqu'à présent des subventions, celles de la Confédération, soit au maximum 2 centimes et demi par litre de lait, seront maintenues.

En ce qui concerne la livraison de lait à des personnes à revenus modestes, voici la norme adoptée :

Les subventions de la Confédération pour le lait de consommation seront calculées sur la base de la ration normale fixée par l'Office fédéral de l'alimentation. Elles s'élèvent à 10 centimes par litre de lait et seront accordées à la condition que le canton et la commune se chargent conjointement des cinq autres centimes. Pour les cantons et les communes qui accordent des subventions, celles de la Confédération seront aussi maintenues, pour au moins 8 1/2 cent.

Les nouvelles prescriptions du Conseil fédéral entreront en vigueur à partir du 1er septembre.

Le consommateur aura à prendre à sa charge une élévation du prix du lait d'un moins 1 centime par litre. Suivant les conditions locales, cette augmentation à la charge du consommateur pourra être plus élevée et portée éventuellement à 3 centimes.

Prix des huiles et graisses comestibles

Communiqué de l'Office fédéral de l'alimentation : De nouveaux prix ont été établis pour les

huiles et graisses comestibles ; ils entreront en vigueur le 20 août. Les voici : Huile d'olive pure ou mélangée, le litre, 5 fr. 60 (ancien prix, 6 fr. 40). Huile de coton, d'arachide et de sésame, 4 fr. 60 (ancien prix 5 fr. 60). Graisse de porc importée, 5 fr. 60 le kilo (ancien prix, 6 fr. 30). Graisse de ménage fabriquée avec des matières premières importées, 5 fr. 60 (ancien prix, 6 fr. 20). Graisse de coco dure ou molle, 5 fr. (ancien prix, 6 fr. 20).

Cette réduction de prix est la troisième depuis le mois de mai. L'huile d'olive a ainsi baissé de 1 fr. 40 le kilo ; la graisse de porc, de 90 cent. ; la graisse de ménage, de 1 fr. 20 ; la graisse de coco, de 1 fr. 60.

La pénurie de charbon

Une nouvelle réduction du nombre des trains s'imposerait pour l'hiver, étant donné que les arrivages de charbon redevenaient défectueux.

Confédération

Suisse et Hollande

Un commissaire de la Chambre de commerce de Berna, en voyage d'études en Europe, a été reçu à Amsterdam et à Rotterdam par les représentants des Chambres de commerce hollandaises. Avec les consuls suisses, il a visité les Bourses de commerce des deux villes et examiné à cette occasion la possibilité de relations régulières entre les Bourses des deux pays.

Le commissaire a constaté l'activité intense des deux Chambres de commerce d'Amsterdam et de Rotterdam. Lors de la réception du commissaire au ministère du Commerce à La Haye, en présence de représentants de la délégation suisse, on a déclaré de part et d'autre que le développement des relations commerciales entre la Hollande et la Suisse était hautement désirable. Invité par les directions des grandes sociétés hollandaises de navigation, le commissaire a visité les installations sur port, guidé par le directeur de la nouvelle société fondée à Amsterdam pour la navigation sur le Rhin. Une conférence avec la direction du bureau officiel hollandais pour les relations commerciales avec l'étranger a abouti à l'engagement de relations durables entre les institutions commerciales des deux pays.

A la légation bulgare

Le ministre bulgare en Suisse, M. Geschof, nommé récemment, est arrivé à Berna, venant de Sofia. Il a pris la direction des affaires de la légation.

La Suisse et la Société des Nations

Dans l'organe officiel de l'Union des paysans, M. le Dr Laur se prononce catégoriquement pour l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations.

Les bons de caisse de la Confédération

Environ 140 millions de francs de bons de caisse de la Confédération à 5 %, pour le ravitaillement en denrées alimentaires, ont été souscrits.

Le complet contre nos colons

L'anarchiste israéliite polonais Soshena Litman, impliqué dans un complot contre la vie des colons Sonderegger et Jecker, a été conduit hier à Neuchâtel et mis à la disposition du major Calame, juge d'instruction fédéral.

L'énergie de l'Ouest-Suisse

Le canton de Genève passe, dans le domaine électrique, par les mêmes phases où a passé Fribourg.

Depuis deux ans, le service électrique de la ville de Genève doit faire face à de croissantes difficultés. D'une part, le développement de l'éclairage électrique et les demandes de force motrice ont consommé les dernières réserves de l'usine de Chèvres ; d'autre part, la pénurie du charbon a réduit à néant l'usage de l'usine à vapeur de la Coulouvrenière. Il y a une période de transition à passer jusqu'à l'époque encore éloignée où la nouvelle usine de la Plaine lancera dans la circulation ses quarante mille ou cinquante mille chevaux.

La soudure de l'ancienne usine à la nouvelle se fera sans difficulté et dans les meilleures conditions à l'aide d'un organisme dont il a été question au Grand Conseil de Fribourg. Il s'agit de la société de l'Energie de l'Ouest-Suisse (E. O. S.).

Cette société se propose d'utiliser rationnellement les forces hydrauliques de la Suisse ; elle projette de construire un réseau réunissant les principales centrales de force électrique et d'acheter d'un côté les excédents de puissance pour les revendre dans les régions déficitaires.

Dans la Suisse allemande, la Schweizerische Kraftübertragungsgesellschaft va relier les Forces motrices bernoises avec d'autres usines génératrices en projet.

Pour Genève, la société E. O. S. a acquis une importante force motrice de l'usine de Saint-Maurice et va construire une ligne de transport, qui partira de Pierre-de-Plan, à Lansanne, pour aboutir à l'usine de Chèvres. Dans la suite, cette ligne pourra se raccorder soit aux forces du Jura, soit à l'usine projetée de Rossens sur la Sarine. Pour le moment, dit le Journal, l'énergie journalière sera de 5000 kilowatts-heure, ce qui correspond au tiers de la puissance de l'usine de Chèvres. C'est un point suffisant pour satisfaire aux demandes les plus pressantes.

La nouvelle ligne pourrait fonctionner dès la fin de 1920.

La grève de Bienne

A Bienne, les ouvriers des fabriques de cycles Cosmos et Schind, frères, se sont mis en grève pour une question de salaire. Le salaire moyen des ouvriers était jusqu'ici de 1 fr. l'heure, les grévistes réclament une augmentation de 20 c.

pour les adultes et de 15 c. pour les jeunes ouvriers.

Les ouvriers de fabriques de montres Angier et Gruen Watch sont également entrés en grève. Actuellement 700 à 800 hommes ont quitté le travail.

La maison Omega réclame la protection militaire, qui lui a été refusée.

Il y a 360 ouvriers mécaniciens et opticiens de Locle ont suspendu le travail. Ils demandent que l'augmentation de 30 centimes par heure qu'ils ont revendiquée soit aussi versée aux horlogers.

Les agriculteurs tessinois

On nous écrit de Lugano, le 16 août :

Une assemblée d'environ huit cents agriculteurs du district de Lugano, réunie hier après midi à Besso (Lugano), sous la présidence de l'avocat Staffieri, préteur de Lugano-campagne, a décidé la fondation d'une Union agricole du district, ayant pour programme la défense des intérêts de la classe agricole et du sentiment patriotique. On a nommé un comité de quinze membres, qui siègera mardi pour être le comité directeur.

Il paraît que ce mouvement d'organisation agricole ne se bornera pas à la région luganaise. Il a un caractère antisocialiste marqué.

La condition des voyageurs de commerce

La Société suisse des voyageurs de commerce, forte de 4800 membres actifs (dont les 2/3 sont voyageurs et 1/3 patrons, en chiffres ronds) et 600 membres passifs, a chargé, au printemps dernier, une Commission spéciale, formée d'un nombre égal de voyageurs employés et de patrons, de traiter l'importante question de l'augmentation des traitements et des frais de voyage afin de les mettre en rapport avec les nouvelles conditions de l'existence. Les conclusions auxquelles la Commission a abouti ont été ensuite soumises aux sections et ratifiées, presque unanimement, dans des votations qui ont eu lieu séparément entre voyageurs et patrons.

Et, fait digne de remarque, il n'est arrivé nulle part que les patrons aient trouvé les propositions de la Commission exagérées. La nouvelle réglementation des ressources et des frais de voyage peut donc être considérée comme assurée au sein de la Société suisse des voyageurs de commerce, et cela dans le sens que voici :

1° Ressources : Le traitement mensuel d'un voyageur de commerce âgé d'environ 25 ans et qui a pratiqué la profession depuis trois ans, à peu près, doit être de 400 francs, au minimum. On s'en remettra au contrat pour déterminer si ces ressources consisteront seulement en traitement fixe ou en traitement fixe et en commissions sur les ventes ; mais même dans ce dernier cas, les 400 francs doivent être garantis comme minimum de ressources. Les voyageurs de commerce plus âgés et qui ont une plus longue expérience des voyages peuvent prétendre à des ressources proportionnellement plus élevées. Et l'on considère comme allant de soi que les allocations de 80 % soit de 2400 fr., par rapport aux traitements d'avant le 1er août 1914 (prévus dans la convention connue, conclue à Berna le 11 décembre 1918) seront très généralement accordées également aux voyageurs de commerce, et cela non plus à titre d'allocations de renchérissement, mais, ce qui sera plus correct, comme augmentations définitives de traitement.

2° Frais de voyage : Il paraît le plus conforme au poste de confiance occupé par le voyageur de commerce de lui accorder des frais à discrétion et l'introduction de ce régime est expressément recommandée.

Quant aux frais estimés d'avance à une somme fixe, on observera les règles suivantes comme minimum de frais : au moins 20 francs par jour, lorsque le voyageur reste plusieurs jours de suite en voyage et qu'ainsi il doit loger hors de chez lui, en y comprenant le jour du départ et le jour de retour ; et au moins 12 fr. par jour, lorsque le voyageur se met en route le matin et rentre le soir et qu'ainsi il peut déjeuner ou souper chez lui.

Ces allocations sont exclusivement destinées à couvrir ses dépenses d'entretien personnel. Tous ses autres débours : pour parcours en chemin de fer, transport des malles d'échantillons, utilisation des camions, les postiches offertes aux clients, etc., doivent être remboursés en outre par le patron.

Aux « placiers » c'est-à-dire aux voyageurs qui ne visitent que la clientèle du lieu de leur domicile, on accordera, pour leurs diverses dépenses, une subvention minimale de 5 francs par jour. Il est bien entendu que toute entreprise a le devoir de fournir d'avance à son voyageur les frais de voyage dont il aura besoin pour un certain temps, pas trop court.

Toutes les sommes indiquées sous chiffres 1 et 2 sont considérées comme des minima qui devront être augmentés selon les circonstances.

Cette nouvelle réglementation des ressources et des frais de voyage des voyageurs de commerce fait l'objet de deux circulaires que la société a déjà envoyées ou enverra encore aux associations d'employeurs dans le commerce, l'industrie et les arts et métiers, ainsi qu'aux maisons qui occupent des voyageurs de commerce. Car la société s'est donné pour tâche de faire appliquer généralement, pour toute la Suisse, les conclusions de sa Commission, conclusions qui sont contenues en de modestes limites et ne constituent pour le voyageur de commerce ce que lui est absolument nécessaire aujourd'hui. Et, tandis que la société fait appel, avec confiance, à la perspicacité bienveillante du patronat suisse, elle a la ferme espoir que toutes les maisons que cela concerne voudront conclure sans retard de libres con-

ventions aux « bases » avec leurs voyageurs, leurs plus importants collaborateurs pour le développement de leurs entreprises.

Les intéressés qui n'auraient pas reçu l'une ou l'autre de ces deux circulaires d'ici à la fin du mois courant peuvent les réclamer au Secrétariat suisse des voyageurs de commerce, à Zurich.

ARMÉE SUISSE

A ceux qui firent leur devoir

La ville de Bâle a donné une gratification de 25 francs à chaque soldat mobilisé à l'occasion de la grève générale.

BEAUX-ARTS

Bâle, 18 août.

A l'occasion de l'ouverture de la XIV^{ème} exposition suisse des Beaux-Arts, la Société suisse des peintres, sculpteurs et architectes a tenu, à Bâle, son assemblée générale. La société compte actuellement environ 500 membres actifs et 400 membres passifs. Elle a été décidée de demander aux autorités fédérales d'élever la subvention fédérale de 60,000 fr. à 250,000 fr.

NOUVELLES FINANCIÈRES

La « Patria »

Cette société mutuelle suisse d'assurance sur la vie, à Bâle, vient de publier son rapport pour 1918. On y voit que l'épidémie de grippe a eu pour effet de doubler la mortalité et de diminuer les bénéfices de l'assurance. Par contre, les assurances nouvelles ont doublé et l'augmentation continue en 1919. Le bénéfice s'est monté, en 1918, à 19,662 fr. ; tout fait prévoir que celui de l'année 1919 sera plus favorable.

Au 31 décembre, les assurances de capitaux au décès s'élevaient à 94,521,105 ; celles de capitaux en cas de vie, à 604,700 fr. et les rentes viagères à 164,400 fr. de rentes annuelles.

Publicitas

Le bénéfice net de Publicitas, société anonyme suisse de publicité, à Genève, pour l'exercice 1918, s'élève à 1,113,062 fr. (691,237 fr. en 1917). Sur cette somme, 111,306 fr. ont été portés à la réserve, 900,000 fr. distribués aux actionnaires (dividende 9 %), 48,912 fr. affectés comme tantièmes au conseil, 50,000 fr. versés au fonds de prévoyance et 2843 fr. reportés à nouveau.

Les cinémas suisses

La société des cinémas suisses, à Genève, a décidé de réduire son capital social à 163,800 francs, divisé en 360 actions privilégiées de 455 fr. La société a renouvelé son conseil d'administration et la composé de MM. Isaac Brun, Lucien Lévy-Lanzac, à Plainpalais ; Maxime Lardy, à Genève ; et René Delbos, à Paris.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Explosion

Près d'Avesnes, dans le département du Nord, en France, au lieu dit le Camp des Zouaves, existait un grand dépôt de munitions ; il vient de sauter, tuant un soldat français et huit prisonniers allemands et en blessant grièvement un grand nombre d'autres.

De plus, cette explosion a provoqué celle de trente-cinq wagons de munitions.

SUISSE

Tombé d'un balcon

A Montreux, dimanche soir, à la rue Industrielle, le petit Charles Muller, âgé de 4 ans, en visite chez des parents, s'est penché au dehors d'un balcon, perdit l'équilibre et vint s'abattre sur le pavé, de la hauteur d'un deuxième étage. Il a succombé aussitôt après.

Fabrique incendiée

Un incendie a détruit tous les bâtiments de la fabrique de chars Bazzi, à Locarno. Les dégâts sont considérables.

Un vol de munitions

Des incrimations dont on n'a pas encore retrouvé la trace ont pénétré, dimanche, dans le dépôt de munitions de Castione (Tessin). Ils se sont emparés de cartouches à balles.

Un mirage

On signale de Reconville (Jura bernois), qu'il s'est produit une de ces nuits douces, un phénomène d'optique très curieux. Entre 10 et 11 heures du soir, par un beau clair de lune, toute la chaîne des Alpes s'est trouvée, tout à coup, superposée à celle de Montoz. On distinguait très nettement les cimes et les champs de neige, et ceux qui, du bas du village de Reconville ou de Bel-Air, ont vu le phénomène, en restent émerveillés. La vision ne dura que quelques minutes. Peu à peu l'obscurité s'étendit sur l'image, qui s'évanouit insensiblement.

Il s'agit là d'un effet de mirage observé souvent dans les pays élevés, sur mer ou au désert.

Tremblement de terre

La station sismologique de Zurich a enregistré, samedi soir, une secousse de tremblement de terre, dont le siège était probablement dans le canton de Zurich. Jusqu'à présent, on n'a reçu aucune information à ce sujet.

Calendrier

Mercredi 20 août

Saint BERNARD, abbé, docteur de l'Église. Saint Bernard, né en 1091, d'une famille noble, entra à l'abbaye de Cîteaux et y fut élu par cinq de ses frères et vingt-cinq autres nobles. Il reforma son Ordre et fonda un grand nombre de monastères où brilla une doctrine toute céleste. († 1153).

FRIBO

An Conseil général

La séance du Conseil général convoquée pour discuter la question des élections, a été peu fréquente empêchée de durer jusqu'à la fin.

Le Conseil communal élu par la loi de M. Nouveau, Du Caumont et autres, a occupé quarante membres. Il occupait des tribunes.

M. Romain Weck, syndic, a été élu pour la séance, la mémoire de M. Prédà durant seize ans de l'assemblée se leva pour honorer le magistrat.

Puis la question à l'ordre du jour, M. le syndic exposa le problème, montrant comment la ville de Fribourg, notant qu'après les instructions du canton, lui-même obéissait aux décisions fédérales.

M. Henri Geinoz, ingénieur porteur de la commission chargée d'examiner la question de l'annexion de la commune de M. Geinoz, justifia la proposition de la commission communale, justifia la proposition de la commission communale, justifia la proposition de la commission communale.

M. Henri Geinoz, ingénieur porteur de la commission chargée d'examiner la question de l'annexion de la commune de M. Geinoz, justifia la proposition de la commission communale, justifia la proposition de la commission communale.

M. Henri Geinoz, ingénieur porteur de la commission chargée d'examiner la question de l'annexion de la commune de M. Geinoz, justifia la proposition de la commission communale, justifia la proposition de la commission communale.

M. Henri Geinoz, ingénieur porteur de la commission chargée d'examiner la question de l'annexion de la commune de M. Geinoz, justifia la proposition de la commission communale, justifia la proposition de la commission communale.

M. Henri Geinoz, ingénieur porteur de la commission chargée d'examiner la question de l'annexion de la commune de M. Geinoz, justifia la proposition de la commission communale, justifia la proposition de la commission communale.

M. Henri Geinoz, ingénieur porteur de la commission chargée d'examiner la question de l'annexion de la commune de M. Geinoz, justifia la proposition de la commission communale, justifia la proposition de la commission communale.

M. Henri Geinoz, ingénieur porteur de la commission chargée d'examiner la question de l'annexion de la commune de M. Geinoz, justifia la proposition de la commission communale, justifia la proposition de la commission communale.

M. Henri Geinoz, ingénieur porteur de la commission chargée d'examiner la question de l'annexion de la commune de M. Geinoz, justifia la proposition de la commission communale, justifia la proposition de la commission communale.

M. Henri Geinoz, ingénieur porteur de la commission chargée d'examiner la question de l'annexion de la commune de M. Geinoz, justifia la proposition de la commission communale, justifia la proposition de la commission communale.

M. Henri Geinoz, ingénieur porteur de la commission chargée d'examiner la question de l'annexion de la commune de M. Geinoz, justifia la proposition de la commission communale, justifia la proposition de la commission communale.

M. Henri Geinoz, ingénieur porteur de la commission chargée d'examiner la question de l'annexion de la commune de M. Geinoz, justifia la proposition de la commission communale, justifia la proposition de la commission communale.

M. Henri Geinoz, ingénieur porteur de la commission chargée d'examiner la question de l'annexion de la commune de M. Geinoz, justifia la proposition de la commission communale,

FRIBOURG

An Conseil général de Fribourg

La séance du Conseil général d'hier soir, convoquée pour discuter la question des maisons ouvrières, a été peu fréquentée, ce qui ne l'a pas empêchée de durer jusqu'à près de 11 heures. Le Conseil communal était présent, à l'exception de M. Nouveau. Du Conseil général, il y avait quarante membres. Un nombreux public occupait les tribunes.

M. Romain Weck, syndic, rappela, en ouvrant la séance, la mémoire de M. Ernest Weck, qui présida durant seize ans le Conseil général, et l'assemblée se leva pour honorer le souvenir du regretté magistrat.

Puis la question à l'ordre du jour fut mise sur le tapis. M. le syndic exposa brièvement l'état du problème, montrant comment les communes et la ville de Fribourg, notamment, darent se guider d'après les instructions et les ordonnances du canton, lui-même obligé de se conformer aux décisions fédérales.

M. Henri Geinoz, ingénieur, président et rapporteur de la commission du Conseil général chargée d'examiner la question, critiqua avec beaucoup d'amertume la procédure suivie par le Conseil communal, qui n'a pas monté, selon lui, la condescendance voulue à l'égard de la commission, laissant celle-ci s'engager sur une fautive voie, au lieu de la saisir des vues et des projets de l'autorité. M. Geinoz, comparant le travail de la commission avec celui des écoles communales, justifia de premier, et démolit de second, M. Charles Meuwly jeta sur ces ruines quelques grossièretés.

M. Brulhart, directeur de l'Edilité, négligeant ces dernières, rendit hommage au consciencieux travail de la commission du Conseil général, et particulièrement du rapporteur, M. Geinoz. Il établit que la direction de l'Edilité, et le conseil communal après elle, devaient se soumettre aux conditions fixées par la commission cantonale des constructions subventionnées, si la ville de Fribourg voulait avoir sa part de la manne fédérale et cantonale.

M. le syndic précisa sur l'un ou l'autre point la méthode adoptée par l'instance cantonale, qui a eu à compter à son tour avec l'administration fédérale, laquelle s'est montrée d'une justice rare à l'égard de Fribourg.

M. Piot ayant demandé si le Conseil communal avait été unanime pour adopter les conclusions de l'Edilité, M. le syndic répondit affirmativement, ce qui fournit à l'orateur radical le prétexte de rompre de nouveau une lance en faveur des écoles permanentes.

On entendit ensuite des déclarations plus objectives et fort intéressantes de MM. Marcellin Berset, Albert Auderset, James Deschamps, Ignace Comte, lesquels ne cachèrent pas que les préférences de l'opinion publique vont, non point à des maisons communales, mais à un home familial, abritant un seul ménage et pourvu d'un jardin.

M. Berset, allant plus loin que le Conseil communal, exprima le vœu que celui-ci abaissât encore les prix de vente des terrains, prévus à 5, 4, 3 et 2 fr. 50 pour les parcelles de Miséricorde. M. Auderset demanda en tout cas le renvoi du projet de construction de maisons communales. M. Ignace Comte invoqua l'exemple de la France, de la Belgique, de l'Angleterre, où la question de la petite propriété ouvrière a trouvé d'heureuses solutions. M. Deschamps lança l'assemblée à choisir entre les propositions du Conseil communal ou celles de la commission. L'orateur se prononça catégoriquement pour les premières, à condition que les prix de vente des terrains soient diminués et que, à l'emplacement de Miséricorde proposé, on joigne celle de la Vignettaz.

MM. Piot et Meuwly prirent à nouveau la parole pour protester contre l'ingérence de la commission cantonale.

MM. Brulhart et Bettin, conseillers communaux, insistèrent sur le fait accompli en face duquel les communes se sont trouvées, du fait que le canton, devant réduire considérablement le nombre des bâtiments subventionnés, exclut du droit aux subsides les constructions communales.

M. Albert Hug dit excellemment les avantages moraux et sociaux de la petite maison familiale. Il souhaita plus de contact entre le Conseil communal et les commissions, et il posa une question au sujet de la justification financière du projet de la Commune.

M. le syndic répondit que le Conseil communal en était réduit à la voie de l'emprunt.

M. Geinoz fit par adjonction qu'il serait ridicule de maintenir les propositions de la commission, étant donnée la décision de l'autorité cantonale. Il voudrait pourtant quelques précisions encore sur le nombre de maisons qui pourraient être construites.

M. Arthur Dubey fit à son tour une réserve au sujet du pourcentage de la subvention communale, pourcentage qui lui paraît susceptible de donner lieu à des surprises. M. Vaucher reprit la question des emplacements et des prix. M. le Directeur de l'Edilité et M. le Syndic ayant fourni les explications demandées, on passa au vote.

Les propositions du Conseil communal furent acceptées, par 25 voix contre 14, avec les modifications présentées par M. Deschamps.

Avant le vote, M. Gross, conseiller communal, et une observation d'ordre général. Suivant les règles du droit administratif, c'est au Conseil communal à faire rapport au Conseil général, et ensuite, le cas échéant, celle autorité demande un contre-rapport à une commission prise dans son sein. Il serait indiqué de s'en tenir là désormais.

Le Conseil légiféra ensuite sans grande discussion deux ou trois questions d'ordre secondaire : vote d'un crédit de 4500 fr. pour la re-

construction du poids public de la Grenette, échange de deux parcelles de terrain à l'avenue de la gare, ratification de la vente de la maison Savary, à la rue des Alpes.

M. Meuwly ayant interpellé au sujet de la durée du travail à l'usine à gaz, M. Foely, conseiller communal, président de la commission de l'usine, répondit que celle-ci avait examiné déjà une requête du syndicat chrétien-social des ouvriers de la commune relative à cette question et que la Direction du gaz préparait des propositions pour le mois de septembre.

Sur ce, la séance fut levée.

Conseil d'Etat

Le Conseil nomme : M. Romain Weck, syndic, à Fribourg, membre de la commission administrative de l'hospice cantonal.

M. Jean Zuckenden, révérend curé, à Tavel, membre de la Commission des études, section a.Étudiante.

Ceux qui s'en vont

On nous écrit : Les troubles de l'heure présente, le souffle empoisonné du vent révolutionnaire et antibourgeois qui tend à déchaîner la guerre civile, font reporter notre pensée vers la période agitée du Sonderbund. Les derniers événements ont trouvé nos soldats à leur poste, et le souvenir de ceux qui ont payé de leur vie la fidélité au devoir est encore présent dans nos mémoires.

Mais aussi, que d'exemples de courage, de sacrifice et de bravoure donnés par nos pères, à une époque analogue à la nôtre, demeurant inconnus, ou s'oubliant sous l'effet du temps ! Il n'est donc pas superflu de rendre hommage à la mémoire de ceux qui, dans un passé assez rapproché de nous, ont tracé à nos jeunes gens la voie du travail, du patriotisme et de la foi solide.

Les vétérans des luttes du siècle passé se font rares, et la mort ne manque pas d'éclaircir les rangs de cette vénérable phalange. Notre belle Gruyère, qui comptait dans son sein plusieurs de ces champions de la bonne cause, doit aussi lui payer son tribut.

Dernièrement, est pieusement décédé, à Enney, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, M. Aman Grandjean, l'un des derniers témoins des troubles de 1847. M. Grandjean était né en 1830 ; dès l'âge le plus tendre, il connut les rudes labeurs des fils de la montagne. Les sentiments religieux et patriotiques furent profondément ancrés dans son cœur dès son enfance ; c'est pourquoi, lorsque la foi et la patrie furent en danger, il n'hésita pas un instant, et à l'âge de seize ans, il courut se ranger sous le drapeau d'un gouvernement conservateur. Le jeune volontaire fut incorporé dans le landsturm à cause de son âge ; durant trois nuits consécutives, il fut placé en sentinelle aux portes de la ville de Fribourg et sa tenue pendant ce temps, ainsi que durant les jours qui suivirent, ne démentit pas son courage.

Nous commémorons la suite des événements ; après la reddition de Fribourg, notre montagnard fut licencié et regagna son village, un peu fier d'avoir porté les armes.

Depuis lors, sa vie ne fut qu'un labeur continu, jusqu'au jour où ses forces déclinaient sous l'effet du grand âge. La haute stature, la physionomie encore énergique de ce vieillard inspiraient le respect. M. Grandjean est mort comme il a vécu, c'est-à-dire en bon chrétien, ne craignant pas le passage dans l'au-delà, content, au contraire, d'aller recevoir la récompense d'une vie bien remplie.

Pour les enfants viennois

Anonyme, 1 franc.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

12 août. — Perronaz, Jeanne, fille d'Aloys, employé aux C. F. F., d'Oberschrot, et de Céline, née Paradis, rue de l'Industrie, 22.

Gschwend, Bernard, fils d'Otto, libraire, de Grünstadt (Bavière), et d'Elisabeth, née Baumig, Schönberg, 40.

Rotzetter, Hélène, fille de Charles, charretier, de Fribourg, Saint-Vulstret et Tinterin, et de Marie, née Clerc, porte de Berne, 266.

13 août. — Nussbaumer, Lucien, fils d'Albert, comptable, d'Oberäger (Zoug), et de Charlotte, née Despont, rue Saint-Pierre, 10.

Vultier, Charles, fils de Charles, cafetier, de Beaunevesin (Berne), et de Frida, née Schürer, Grand'rue, 67.

14 août. — Muller, Cécile, fille d'Auguste, saurrier, de Saint-Ours, et de Louise, née Schwab, Planche Supérieure, 230.

Chassot, Marie, fille d'Edouard, voiturier, de Bussy, et de Victorine, née Voirel, rue de la Sarine, 120 (vécu 1 heure).

Oliet, Cécile, fille de Frédéric, tapissier, de Comincombent, et d'Alice, née Savary, Grandfontaine, 10.

Décès

12 août. — Savary, Emma, née Jaquet, épouse de Louis, de Sâles (Gruyère), 57 ans, rue Marcello, 8.

13 août. — Rothen, Nicolas, époux d'Elisabeth, née Bula, de Rüschegg (Berne), 63 ans, rue d'Or, 103.

Schonenweid, Séraphine, fille d'Arnold, de Fribourg, domestique à Montreux, 31 ans.

Fracheboud, Louise, fille de Pierre, rentière, de Lessoc, 63 ans, avenue de la Gare, 38.

FOOTBALL

L'assemblée générale des délégués de l'association suisse de Football, réunie samedi et dimanche à Bâle, a nommé membre d'honneur de l'association M. l'abbé Freney, président du football-club de Fribourg.

CHRONIQUE DE LA GRUYÈRE

Bulle, 18 août.

Le devoir a obligé les membres de la Cour d'assises du 1^{er} ressort, à éliger, lundi passé, 11 août, au Château, par une chaleur exceptionnelle. Les braves gens qui croient volontiers que la justice n'est pas un travail pénible, ni difficile, auront eu une pensée compatissante pour les juges, jurés et défenseurs, au moins ce jour-là.

La Cour, présidée par M. Chatton, président du tribunal de la Gruyère, assisté de MM. Delatena et Philippson, présidents, avait à juger deux cas d'une importance relative et qui relevaient tout aussi bien du tribunal criminel.

Les deux premiers accusés, Bussard et Zurich, défendus par M. l'avocat Dunand, ont été reconnus coupables d'abus de confiance et condamnés respectivement à 68 et 34 jours de prison. Les deux Gachet, frères jumeaux, ont été entendus l'après-midi. Accusés de vol et de brigandage, ils ont été reconnus coupables de vol qualifié et condamnés chacun à 1 année et demi de réclusion. M. l'avocat Morard les a défendus et a plaidé les circonstances atténuantes : les deux accusés et la victime même, un Russe, avaient pu être la vraie victime, c'est la pauvre mère Gachet. Elle est venue témoigner en faveur de son fils Robert, qui est un travailleur, très bon pour sa famille et estimé de ses patrons. Veuve, avec sept enfants, elle sera privée du gain de son fils Robert, pendant une année au moins. Pour un moment de joie grossière, passé à boire en compagnie, quelle longue répercussion de regrets pour ce fils, qui était bon, et de tristesses pour sa mère et tous les siens !

Dimanche dernier, 10 août, la ville de Gruyère a organisé une fête de bienfaisance, qui, grâce à l'initiative de quelques personnes en séjour de vacances, grâce surtout au travail et à la générosité de tous, habitants, hôtes et visiteurs, a réussi magnifiquement. Il s'agissait de trouver le montant nécessaire à la réparation de l'orgue de l'église. Et, pour ce charitable motif, on a vu, pendant cinq heures de ce beau dimanche d'août, entre les répres et l'Angelus, une foule joyeuse et compacte acheter sans marchander, à des comptoirs de verdure, dans l'encerclement inégal et familier des vieilles maisons pavisées et fermées. Il y avait là toute la jeunesse de Gruyères, armillais et Gruyériennes en costumes locaux, pour servir ces « messieurs de la ville ». N'eût été la foule, vous auriez pu croire à une fête d'autrefois, dans le cadre merveilleux de la petite ville moyenâgeuse. A 7 h., la joyeuse troupe costumée, au son de sa musique et menée par Chastanola, a fait, en cortège, le tour de la ville. Ce fut la clôture pittoresque de la fête. La clôture pratique, c'est une recette brute de 9,000 francs, environ ! Neuf mille francs, c'est un résultat inespéré. Et un très grand nombre de gens ont passé un après-midi charmant, avec la joie des yeux, avec la joie surtout du cœur, qui donne. M. le Curé de Gruyères pourra se réjouir de son orgue et même gâter ses pauvres.

A vous raconter cela, j'ai pris à désirer que, à Bulle, nous en fussions autant. Il y a, chez nous, tant d'œuvres à soutenir, tant d'autres à créer, et si urgentes toutes !

La paroisse de La Tour a reçu son nouveau curé, M. l'abbé Lichtenstein. La réception qui lui a été faite, et les nombreux discours de bienvenue prononcés, sont une preuve de la joie des habitants à posséder enfin un curé, après six mois de privation, et un gage des sentiments religieux de la population.

A Bulle, nous aurons un vicarier : M. l'abbé Page, vicarier à La Chaux-de-Fonds, depuis trois ans. M. le curé Richoz, qui s'est dévoué et fatigué sans compter cette dernière année, en sera soulagé dans un ministère, que son dévouement a rendu vraiment fructueux, mais qui reste très pénible.

SERVICES RELIGIEUX

Eglise de la Maigrance, fête de Saint-Bernard : Mercredi 20 août.

A 9 h., office solennel, sermon français, exposition du Très Saint Sacrement. — 3 h., vêpres solennelles, bénédiction.

Le Très Saint Sacrement sera exposé depuis l'office jusqu'aux vêpres. Indulgence plénière pour tous les fidèles qui visiteront l'église le jour de la fête ou pendant l'octave.

Eglise de la Visitation

Jeudi 21 août. — Fête de sainte Jeanne de Chantal. Grand'messe à 8 heures, suivie de l'exposition et de la bénédiction du Saint Sacrement. A 4 heures du soir, sermon et bénédiction.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, mardi, à 8 1/2 h., répétition générale au local.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 19 août.

Les cours ci-après s'entendent pour les chiffres et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Le premier cours est celui auquel les banques achètent ; le second, celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	88 70	71 70
Londres (livre st.)	24 —	24 40
Allemagne (marc)	26 30	26 30
Italie (lire)	68 90	60 90
Autriche (couronne)	9 85	11 85
Prague (couronne)	21 —	23 —
New-York (dollar)	5 44	5 81
Bruxelles	67 50	69 50
Madrid (peseta)	107 25	100 25
Amsterdam (florin)	209 80	211 00
Pétrograd (rouble)	23 —	30 —

Baisse générale.

Dernière Heure

Les conférences des Alliés

Paris, 19 août.

(Havas.) — Le conseil suprême a étudié, hier après midi, les rapports venus de Varsovie au sujet des grèves qui, en Silésie, affectent le 70 % des industries. Ces grèves seraient l'œuvre d'agitateurs. Le conseil a étudié les moyens de remédier à la situation.

Le conseil a examiné également la note autrichienne selon laquelle les comités de la Hongrie occidentale seraient troublés par des agitations des troupes magyares et roumaines.

La menace de grève générale en Belgique

Bruxelles, 19 août.

Le comité de la grève annonce que les délégués des cheminots ont conféré avec les ministres et qu'ils ont reçu des éclaircissements satisfaisants sur les questions accessoires mais non pas les précisions nécessaires sur la question du salaire quotidien minimum de huit francs.

Une dernière démarche sera faite pour obtenir, pour maccreti, une réponse satisfaisante, à défaut de laquelle le comité déclanchera la grève.

Un communiqué du conseil d'administration du ministère des chemins de fer promet de faire aboutir, le plus tôt possible, l'exécution des mesures réclamées et d'étudier les modalités indispensables du nouveau régime. Les délégués du personnel seront tenus au courant ; ils seront appelés pour formuler leurs suggestions et leurs observations.

En Alsace

Mulhouse, 19 août.

La grève générale pour toute la Haute-Alsace a été décidée par l'Union ouvrière, dimanche 17 août. A Mulhouse, les tramways ont suspendu leur activité. Lundi matin, la lumière électrique a fait défaut. Les exploitations publiques sont également paralysées par la grève. On ne signale aucun incident.

Les typographes romains

Rome, 19 août.

La grève des typographes, qui semblait devoir se terminer, continue ; les pourparlers entre patrons et ouvriers ont été rompus, la médiation du maire n'ayant pas abouti.

Les bolchévistes chassés d'Odessa

Londres, 19 août.

(Officiel.) — Les bolchévistes ont été chassés d'Odessa par la population. Ils seraient en train d'évacuer Kiev et toute l'Ukraine.

Le gouvernement de la Russie du nord-ouest

Helsingfors, 19 août.

(Havas.) — Le gouvernement provisoire de la Russie du nord-ouest a été ainsi constitué : MM. Liousof, président du conseil, finances et affaires étrangères ; Alexandroff, du parti des cadets, et Margouliès, radical, comtracé et santé publique ; Yvanof, sénateur, ex-président de la municipalité de Pétrograd, justice ; Bobaganof, socialiste révolutionnaire de la droite, agriculture ; Ern, du parti des cadets, instruction publique ; Filpof, parti des cadets, postes et télégraphes ; amiral Féliks, marine ; général Youdenitch, guerre et commandant en chef de l'armée du nord-ouest ; Boutelerof, reconstruction économique.

Un accord a été signé entre le gouvernement provisoire de la Russie du nord-ouest et l'Esthonie, sur les bases de la reconnaissance de l'indépendance de l'Esthonie. L'assistance militaire de l'Esthonie est acquise. Au point de vue politique, le nouveau gouvernement suivra le programme démocratique de Kolchak.

L'Esthonie contre le bolchévisme

Stockholm, 19 août.

(Officiel.) — Dans la direction de Paozhof, les Esthoniens ont évacué les villages de Toritza, de Sapolsk, de Saradejevo et de Volchova. Le combat continue. Dans la direction d'Ostrov, un violent combat est engagé contre l'ennemi qui a pris l'offensive.

Milan, 19 août.

On mande de Stockholm au Secolo : L'annonce d'une offensive imminente contre Pétrograd se confirme. L'Angleterre aurait demandé une action énergique de la part des armées de l'Esthonie et de la Russie du nord-ouest.

La Finlande

Helsingfors, 19 août.

Le cabinet a été formé. Le président du conseil Vennola a prononcé un discours programme déclarant que le premier devoir du gouvernement est de défendre l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays. Le devoir de la Finlande est de soutenir les peuples frères dans la lutte contre le bolchévisme.

M. Vennola a relevé l'attitude amicale des différents Etats envers la Finlande. La Finlande espère un renforcement des relations avec les pays scandinaves.

Le Mexique provoque la foudre

Washington, 19 août.

Deux officiers aviateurs portés manquants depuis le 10 août ont adressé au quartier général, une lettre disant qu'ils étaient prisonniers de bandits mexicains qui réclamaient une rançon de 15,000 dollars et menaçaient de mort les aviateurs, si cette somme ne leur était pas remise avant le 18 août.

La somme fut envoyée afin de sauver la vie des deux aviateurs.

Cette nouvelle rend encore plus vif l'intérêt suscité par les affaires mexicaines.

Londres, 19 août.

(Havas.) — L'agence Reuter apprend que M. Cummins, chargé d'affaires britannique au Mexique, a reçu de Carranza l'ordre de quitter le pays. Il n'est pas encore parti. Les consuls américain et français ont protesté contre cet ordre du président.

On espère que les pourparlers engagés au-

ront à une solution qui convienne aux deux pays.

On peut faire remarquer que le gouvernement de Carranza n'ayant jamais été reconnu par le gouvernement britannique, la mission de Cummins n'est pas en réalité une mission officielle.

L'archevêque de Goritz

Trieste, 19 août.

Le gouverneur général Ciniolli, qui est allé faire une inspection à Goritz, a rendu à l'archevêque la visite que ce dernier lui avait faite à Trieste.

Les bijoux du prince de Wied

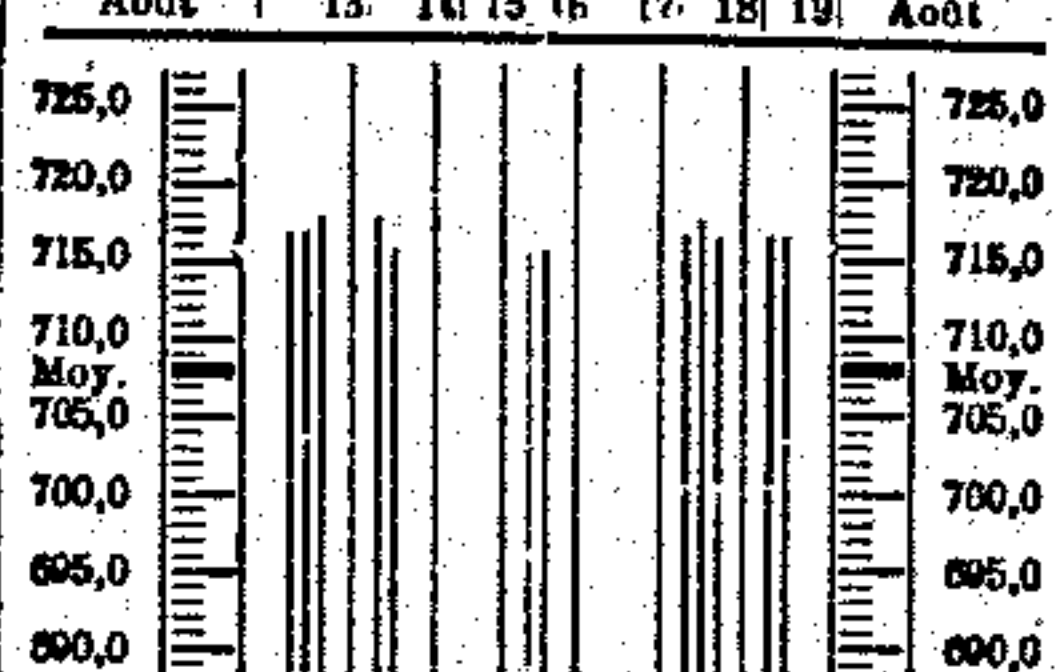
Stockholm, 19 août.

M. de Stockhausen, impliqué dans l'affaire de l'envoi à Pétrograd d'objets précieux appartenant au prince de Wied, déclare dans une note envoyée à la presse suédoise, que ces objets ont été transportés au Suède parce que les banques allemandes ne voulaient pas prendre la responsabilité du fait de l'insécurité qui règne en Allemagne en ce qui a trait à la propriété privée. Ces parures et ces bijoux auraient repris le chemin de l'Allemagne aussitôt que les conditions seraient devenues plus rassurantes.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

De 19 août

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

Août	13	14	15	16	17	18	19	Août
7 h. m.	20	18	19	18	18	17	16	7 h. m.
11 h. m.	23	21	21	23	19	23	11	11 h. m.
7 h. s.	20	18	19	18	19	19	17	7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 19 août, midi.

Quelques nuages. Temps chaud. Vent du sud-sud-ouest.

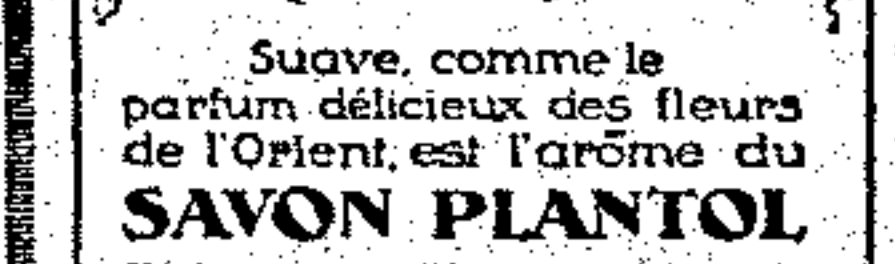
VALERIANE Dialysée Golaz



Calme les troubles nerveux. Anxiétés. Soporifique. Se trouve dans toutes les pharmacies.



Suave, comme le parfum délicieux des fleurs de l'Orient, est l'arôme du SAVON PLANTOL. Il donne le charme doux et attrayant de la jeunesse aux dames qui en font leur Savon de Toilette de chaque jour.



Le cœur unie de Saint-Nicolas a le regret de faire part de la mort de Monsieur Louis GREMAUD ancien membre actif

La Musique de Landwehr a le profond regret de faire part à ses membres du décès de leur collègue Monsieur Louis GREMAUD

Le comité du Club alpin, section Moléson a le profond regret de faire part du décès de Monsieur Louis GREMAUD

Société de chant de la Ville Messieurs les membres sont avisés de la mort de leur cher collègue Monsieur Louis GREMAUD

L'office de septième pour le repos de l'âme de Madame Emma SAVARY née Jaquet sera célébré à l'église du Collège, 21 août, à 8 heures.

A. Murith Fleurs Naturelles & Plantes 46 rue de Lausanne - Fribourg

Vente de meubles et immeubles Mardi, 2 septembre, M. Samuel Schwab, fon Samuel, à Courtion, exposera en vente aux enchères publiques, qui auront lieu devant son domicile.

Dispensaire antituberculeux 8, Avenue de Pérolles, Fribourg

En vente dans les Librairies Saint-Paul 130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles Fribourg

Femme de chambre ON DESIRERAIT placer dans une bonne famille catholique une jeune fille

ON DEMANDE en journée, tout de suite, une jeune fille

On demande une jeune fille pour tout de suite

Bureau demande JEUNE FILLE intelligente et sérieuse.

Une cuisinière une fille pour aider à la cuisine sont demandées pr. le 1er septembre par l'Hôtel Pension à Lausanne.

VENTE d'ensemble d'ordonnance de mesure provisionnelle, le greffe du tribunal de la Sarine procédera à la vente aux enchères d'une truelle

THÉOLOGIQUE demande place il donnerait aussi des leçons.

Un liquidier tout de suite un stock étaux parallèles de 100 cm. haut, 80 m/m.

Une dame ayant petit avoit, demande à louer un bon petit commerce

Rideaux brodés Grands et petits rideaux en mousseline, tulle et tulle application, par paire et par pièce, vitrage, brisac.

A LOUER immédiatement ou pour date à convenir, au No 208, rue de la Préfecture, une belle cave voûtée.

FÊTE DE LA VICTOIRE, PARIS ROYAL BIOGRAPH, rue de Romont, 7

Prix très avantageux Jaquettes de laine en toutes nuances. Bas de fil mercerisé, en toutes nuances.

Service des eaux Nous attirons l'attention de MM. les abonnés à l'eau sur les abus de consommation qui se manifestent depuis l'apparition des fortes chaleurs

Profitez de l'occasion! MEUBLES DE BUREAU MACHINES A ÉCRIRE Duplicateurs

Agence de machines à écrire Louis BORLOZ, Fribourg Rue de l'Hôpital, 21. — Téléphone 175

La Fabrique de Conserves Doxa, à Saxon ACHÈTE AUX PLUS HAUTS PRIX DU JOUR

VENTE DE CHEVAUX Le Dépôt fédéral d'étalons et de poulains vendra aux enchères, vendredi, 22 août, à 9 h. du matin, au Dépôt d'Avenches.

Fête Cantonale de Gymnastique Estavayer-le-Lac Samedi 23 et dimanche 24 août = 600 PARTICIPANTS =

On demande à louer pour 1920, à de bonnes conditions, un important domaine avec grande maison bourgeoise.

Savon au Lait de Lys de BERGMANN apprécié pour sa pureté, sa douceur et sa durabilité.

AVIS Le soussigné avise son honorable clientèle qu'il a transféré son Atelier d'ébénisterie et sculpture au PETIT PLAN

Chauffeur expérimenté, parlant les deux langues demande place pour camions ou voiture.

DENTISTE Docteur Max BULLEZ absent

ON DEMANDE à la Cuisine populaire, gérante expérimentée ainsi que deux filles de cuisine

ON DEMANDE une jeune fille de 15 à 18 ans, pour aider dans le ménage et garder deux enfants.

Tailleurs de mesure pour la taille des fours et fourneaux sont demandés tout de suite chez Ls. Bourlond, maître carrier-pôêler, Granges-Maraud, près Payerne.

chambres à coucher complètes sont à vendre plus un salon, tapis et divers, style renaissance de Louis XV.

On achèterait d'occasion, une balance contrôlée avec poids.

Tomates tessinoises la 10 kg. 5 fr. franco contre remboursement; 100 kg. 25 fr. franco.

F. Bopp AMÉLIORATIONS rue du Tir, 8, Fribourg

Glaces, tableaux, Encadrements, Baguettes

Cure de RAISINS en toute saison Puisse déparait du sang, grâce au laxatif pur de raisins de pays choisis.

A LOUER pour tout de suite, au centre de la ville, deux pièces attenantes, pouvant convenir p. bureau ou atelier.

2 couturières expérimentées 2 ouvrières modistes connaissant à fond leur métier et pour notre rayon de Modes première vendeuse capable

un étage DE 5-6 pièces joli et confortable, au petite villa, dans belle situation.

Léchelles Samedi 23 août, à 2 1/2 heures, au Buffet de la gare de Léchelles, on vendra aux enchères publiques les articles 101 et 102 du cadastre de Léchelles.

Bons de caisse à 5% de 3 à 5 ans, nominatifs ou au porteur, contre espèces ou en conversion d'obligations dénonçables.

Remise de commerce Nous avons l'honneur d'informer notre honorable clientèle que, dès le 4 août, nous remettons notre commerce de denrées coloniales à MM. S. Bæriswyl & Co, Fribourg.

MM. S. Bæriswyl & Co avisent le public de la ville de Fribourg et de la campagne que, le 4 août 1919, ils ont repris à leur compte le commerce de denrées coloniales de MM. Neuhaus-Ruedin et Co.

Atelier mécanique HENSELER & PERNET Rue du Nord, 7 RÉPARATIONS - REVISIONS Autos, motos & vélos. - Vulcanisation

A VENDRE 1 motocyclette (Moser) à 11 P., marchant très bien, à 1,100 fr.

Auto à vendre Automobile 12 HP, neuve, torpédo quatre places, parfait état de marche, pas de casse imprévue.

DÉMOLITION 200 portes, cinq portes d'entrée, face d'armoire, sont à vendre.

MOTOSACOCHE quatre HP, deux vitesses, éclairage électrique, bien conservée, à vendre faute d'emploi.

A LOUER pour tout de suite, au centre de la ville, deux pièces attenantes, pouvant convenir p. bureau ou atelier.

RÉDACTION ADMINISTRATIVE BUREAU DES ABONNÉS

Nouv On produit dit M. Lloyd marcher ain Les Alliés

M. Lloyd George a fait à discours dans lequel il a situation économique de l' monde; mais il a touché à politiques.

La situation économique périlleuse. Elle se résume en ce produit moins; on dépense cette façon, le monde va s' marcher à une catastrophe.

En ce qui concerne les trava en particulier, le premier a dit un mot profondément a déclaré que leurs réclama examinées « dans un esprit de la fraternité chrétienne; l'Évangile.

La partie politique de l'ex ministre anglais a eu pour la question turque. Il appert de M. Lloyd George que le ré question est un sujet de g pour les Alliés et qu'il y a e grands désaccords là-dessu

celle de cette déclaration du « Quelle que soit la façon de l'empire ottoman, aucun pa sera aux Français des avan

En attendant, la charge de nière en Turquie pèse sur l'Angleterre, qui a menacé troupes cette semaine, si l' se décident pas à la soulager

de l'Italie de Milan reprodui du directeur de l'Unità cattol sur le volumineux rapport de

l'Unità fait remarquer q' est bien gardé de suivre journaux et des partis qui ce la responsabilité des revers les adversaires politiques. E que, du rapport officiel sur l' stux de Caporeito, se dégage purté de conscience de Ben

« Non seulement, dit-il, justice, en termes exprés, d' sectaire qui imputait la res désastre au Pape, à cause de cale en faveur de la paix, m un hommage à l'esprit qui Note; on a là, après deux gie de l'œuvre de Benoît XV justice pour tous les peuples.

Beaucoup se demandent en trait pas mieux valu pour ce neutralité, au lieu de se jeter Les polémiques sont plus v entre « neutralistes » et « tes ».

Un abonné du Momento de question que nous venons d' quis Crispolti. Voici, en resti qu'y a faite l'éminent publici « La guerre, dit-il, a port une partie des fruits que l'Ita Elle lui a procuré une iron l'annexion d'un plus grand n de race qu'on n'avait espéré. I par ailleurs, en vies humaine beaucoup plus qu'on n'avait p entre, du moins pour le t d'autres espérances qu'on av Elle n'a pas augmenté le pr comme grande puissance; e donné auprès de ses nouve liberté de mouvement sup

LA BANQUE E. ULDRY & Co

bonifie 5 % pour dépôts à 3 ou 5 ans.